

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2013**  
**Salle du Conseil, 500, rue Desjardins, Marieville**

**Présences à l'ouverture de la séance :**

M. Michel Picotte, préfet de la MRC de Rouville et maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir, ainsi que les conseillers régionaux suivants : Mme Odette Ménard, maire d'Ange-Gardien, et MM. Alain Brière, maire de Rougemont, Jacques Ladouceur, maire de Richelieu, Yanik Maheu, maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu, Alain Ménard, maire de Marieville, et Dean Thomson, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Absent en début de séance : M. Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, M. Michel Picotte.

Sont également présents à l'ouverture de la séance : Mme Marie-Eve Brin, coordonnatrice à la gestion des cours d'eau, et MM. Etienne Chassé, coordonnateur en sécurité incendie, et Rosaire Marcil, secrétaire-trésorier et directeur général.

**Résolution 13-05-9004**

**1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Le préfet, M. Michel Picotte, procède à l'ouverture de la séance à 19 h et invite les conseillers régionaux à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Sur proposition de M. Dean Thomson, appuyée par M. Jacques Ladouceur, il est **résolu** d'adopter l'ordre du jour proposé suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance du 3 avril 2013, dépôt pour adoption
3. Période de questions no 1 réservée au public
4. Aménagement du territoire :
  - 4.1 Examen de la conformité au Schéma d'aménagement révisé
  - 4.2 Orientation 10 et MRC périmétropolitaines, demande d'aide financière au FDR de la MRC du Haut-Richelieu
  - 4.3 Colloque *La banlieue en transformation une occasion à saisir* de la CMM
  - 4.4 Procès-verbal de correction relatif au procès-verbal de la séance du 3 avril 2013, dépôt pour adoption
  - 4.5 Entente de gestion relative au programme d'aide financière aux MRC, adoption de l'avenant 2
5. Gestion des cours d'eau :
  - 5.1 Cours d'eau La Grande Torquette, étude des soumissions pour l'exécution des travaux d'entretien
  - 5.2 Cours d'eau Piché et branches 3 et 4, entente relative à la gestion des travaux par la MRC des Maskoutains
  - 5.3 Projet « Les ateliers TerrEau, Phase II – Visite terrain », demande de la Corporation de développement de la Rivière Noire
  - 5.4 Branche 14-A du Ruisseau à l'Ours à Rougemont, demande de travaux d'aménagement
  - 5.5 Branche 5 du cours d'eau Piché à Saint-Paul-d'Abbotsford, projet de déréglementation du cours d'eau

6. Gestion des matières résiduelles :
  - 6.1 Programme « Changez d'air », demande la Ville de Marieville
  - 6.2 Projet d'usine de biométhanisation, mission en Europe de la SÉMECS
7. Sécurité incendie :
  - 7.1 Programme régional sur la prévention des incendies de la MRC de Rouville
  - 7.2 Logiciel Première Ligne, ajout d'unités d'évaluation
  - 7.3 Adhésion à l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec
  - 7.4 Inscription du coordonnateur en sécurité incendie au 48<sup>e</sup> Colloque annuel de l'ATPIQ
  - 7.5 Location de salle pour une formation sur le logiciel Première Ligne au personnel des services de sécurité incendie municipaux
8. Développement économique :
  - 8.1 Rapport annuel d'activités 2012 et Plan de travail actualisé 2013 du Pacte rural, dépôt pour adoption
9. Piste cyclable :
  - 9.1 Plan, devis et coûts des travaux d'aménagement cyclable sur le territoire de la Ville de Marieville
  - 9.2 Travaux de réparation temporaire du pont incendié de la Branche du Fort Georges à Marieville, étude des soumissions
  - 9.3 Embauche de la préposée à l'accueil et de patrouilleurs pour la saison 2013
  - 9.4 Travaux de marquage au sol, étude des soumissions
10. Demandes d'appui :
  - 10.1 Programme d'aide financière aux MRC, demande de la MRC Robert-Cliche
  - 10.2 Loi-cadre sur la décentralisation, demande de la Fédération québécoise des municipalités
11. Demande, invitation ou offre diverse :
  - 11.1 Tournoi de golf du Fonds Rouville de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville
12. Gestion financière et administrative :
  - 12.1 Rapport du vérificateur sur les états financiers et rapport financier consolidé pour l'exercice 2012, dépôt
  - 12.2 Nomination du vérificateur pour l'exercice 2013
  - 12.3 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier
  - 12.4 Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2013
  - 12.5 Financement des travaux d'aménagement cyclable sur le territoire de la Ville de Marieville
  - 12.6 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles
13. Période de questions no 2 réservée au public
14. Autres sujets d'intérêt pour la MRC de Rouville
15. Correspondances
16. Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## **Résolution 13-05-9005**

### **2. Procès-verbal de la séance du conseil du 3 avril 2013, adoption**

Sur proposition de M. Jacques Ladouceur, appuyée par M. Alain Ménard, il est **résolu** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil de la MRC de Rouville tenue le 3 avril 2013, tel qu'il a été rédigé par le secrétaire-trésorier, et de dispenser ce dernier d'en faire lecture étant donné qu'une copie de ce procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

### **3. Période de questions no 1 réservée au public**

Une citoyenne de Richelieu s'informe du rôle de la MRC de Rouville dans le cadre d'un projet d'annexion de la Ville de Richelieu d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu. Elle dépose un document faisant état de son opposition à ce projet et demande au conseil d'en tenir compte lorsque la MRC aura à émettre son avis sur le projet.

### **4. Aménagement du territoire :**

#### **4.1 Examen de la conformité au Schéma d'aménagement révisé**

Aucun document soumis.

M. Guy Benjamin, maire de la Ville de Saint-Césaire, arrive vers 19 h 10 et prend place à la table de conseil.

#### **4.2 Orientation 10 et MRC périmétropolitaines, demande d'aide financière au FDR de la MRC du Haut-Richelieu**

Après considération de la correspondance du 10 avril 2013 de la MRC du Haut-Richelieu, laquelle correspondance est à l'effet de solliciter un appui à sa demande d'aide financière au Fonds de développement régional pour la réalisation d'une étude sur les impacts de l'application de l'orientation 10 du gouvernement en matière d'aménagement du territoire, il est convenu de ne pas donner suite à cette demande d'appui.

#### **Résolution 13-05-9006**

#### **4.3 Colloque *La banlieue en transformation une occasion à saisir***

Après considération de l'invitation de la Communauté métropolitaine de Montréal au colloque *La banlieue en transformation une occasion à saisir*, qui se tiendra le 16 mai 2013 à Longueuil, il est proposé par M. Jacques Ladouceur, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'autoriser la participation du coordonnateur à l'aménagement, M. Francis Provencher, et de son adjointe, Mme Guylaine Ouellet, à ce colloque ainsi qu'une dépense suffisante pour leurs frais d'inscription et de déplacement à cet événement.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **Résolution 13-05-9007**

#### **4.4 Procès-verbal de correction relatif au procès-verbal de la séance du 3 avril 2013, adoption**

Sur proposition de M. Guy Benjamin, appuyée par M. Yanik Maheu, il est **résolu** d'adopter le procès-verbal de correction du 23 avril 2013 relatif à des corrections mineures apportées au *Règlement numéro 268-12 modifiant le Schéma d'aménagement révisé* adopté le 3 avril 2013, tel que déposé lors de la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## Résolution 13-05-9008

### 4.5 Entente de gestion relative au programme d'aide financière aux MRC, adoption de l'avenant 2

**Considérant** qu'en mars 2011, une entente de gestion a été signée entre le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rouville concernant le Programme d'aide financière destiné aux MRC du Québec;

**Considérant** que la MRC de Rouville, par la résolution numéro 13-03-8972 de son conseil, a transmis un rapport sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes dans le cadre du Programme d'aide financière destiné aux MRC du Québec;

**Considérant** que la MRC doit mettre à jour l'annexe I de l'entente qui porte sur les attentes et objectifs pour l'année 2013;

**Considérant** qu'un projet d'avenant 2 a été transmis aux membres du conseil pour étude et qu'après examen de cet avenant, ceux-ci s'en disent satisfaits;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Ladouceur, appuyé par M. Alain Ménard et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville adopte le document intitulé : *Avenant 2 à l'entente de gestion intervenue le 16 mars 2011 entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la MRC de Rouville*, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit, et d'autoriser le préfet, M. Michel Picotte, à signer cet avenant pour et au nom de la MRC de Rouville.

**Adopté à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## 5. Gestion des cours d'eau :

### Résolution 13-05-9009

#### 5.1 Cours d'eau La Grande Torquette, étude des soumissions pour l'exécution des travaux d'entretien

**Considérant** qu'il a été procédé, conformément à la résolution numéro 13-02-8933 du 6 février 2013, à une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite pour l'exécution des travaux d'entretien requis dans le cours d'eau La Grande Torquette, situé sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire;

**Considérant** qu'il a été procédé, le jeudi 28 mars 2013, à l'ouverture des soumissions pour l'exécution de ces travaux et qu'après étude des cinq (5) soumissions déposées, l'entreprise Huard Excavation inc. est la plus basse soumission conforme au document d'appel d'offres intitulé : « *Entretien et nettoyage du cours Grande Torquette / Cahier des charges et clauses techniques (dossiers : 2011-179)* »;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Ménard, appuyé par M. Yanik Maheu et **résolu** d'accepter la soumission de Huard Excavation inc., datée du 18 mars 2013, pour l'exécution des travaux d'entretien du cours d'eau La Grande Torquette au prix de 25 998,72 \$ incluant les taxes;

il est également **résolu** que le préfet, M. Michel Picotte, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rosaire Marcil, soient autorisés à signer le contrat à convenir avec le soumissionnaire retenu et qu'une dépense de 25 998,72 \$ pour le prix de ce contrat soit également autorisée.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## Résolution 13-05-9010

### 5.2 Branches 3 et 4 du cours d'eau Piché, entente relative à la gestion des travaux par la MRC des Maskoutains

**Considérant** que les branches 3 et 4 du cours d'eau Piché sont sous la compétence commune des MRC de Rouville et des Maskoutains et qu'en vertu de l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales*, une compétence commune en matière de cours d'eau peut s'exercer, soit par l'intermédiaire d'un bureau des délégués, soit dans le cadre d'une entente entre les MRC concernées;

**Considérant** que la MRC des Maskoutains a soumis, pour acceptation et signature, une entente ayant pour objet de confier à cette dernière la responsabilité de la gestion des travaux d'entretien ou d'aménagement requis dans les branches 3 et 4 du cours d'eau Piché et de prévoir les modalités d'exercice de cette responsabilité;

**Considérant** que les travaux projetés dans les branches 3 et 4 du cours d'eau Piché visent une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford dans la MRC de Rouville;

**En conséquence**, il est proposé par M. Yanik Maheu, appuyé par M. Alain Brière et **résolu** d'accepter l'entente intitulée : « *Entente relative à la gestion de travaux sur les branches 3 et 4 cours d'eau Piché (dossier 12/11138/222)* » entre les MRC de Rouville et des Maskoutains et d'autoriser la signature de cette entente par le préfet de la MRC de Rouville, M. Michel Picotte, et son directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rosaire Marcil.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## Résolution 13-05-9011

### 5.3 Projet « Les ateliers TerrEau Phase II – Visites terrain »

**Considérant** que la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN), dans sa correspondance du 15 avril 2013, sollicite un appui de la MRC de Rouville à son projet « Les Ateliers TerrEau Phase II – Visites-terrain », lequel fait l'objet d'une demande d'aide financière au Fonds de développement régional (FDR) de la CRÉ Montérégie Est;

**Considérant** que ce projet aura des retombées positives en matière de sensibilisation des élèves du primaire sur les enjeux environnementaux du bassin versant de la Rivière Yamaska dont fait partie le territoire de la MRC de Rouville;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Brière, appuyé par Mme Odette Ménard et **résolu** d'appuyer le projet « Les Ateliers TerrEau Phase II – Visites-terrain » de la CDRN présenté au FDR de la CRÉ Montérégie Est.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## Résolution 13-05-9012

### 5.4 Branche 14-A du Ruisseau à l'Ours à Rougemont, demande de travaux d'aménagement

**Considérant** qu'une demande de déplacement du cours d'eau Branche 14-A du Ruisseau à l'Ours, situé sur le territoire de la Municipalité de Rougemont dans la MRC de Rouville, a été adressée par un propriétaire intéressé par ce cours d'eau;

**Considérant** que les travaux d'aménagement demandés dans ce cours d'eau requièrent l'obtention d'un certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

**Considérant**, selon le rapport d'inspection de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville et l'avis préliminaire du MDDEFP eu égard à cette demande, qu'il n'y a pas lieu d'y donner suite;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Ladouceur, appuyé par M. Yanik Maheu et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'entreprendre les démarches nécessaires afin de procéder aux travaux de déplacement du cours d'eau Branche 14-A du Ruisseau à L'Ours demandés et d'informer le requérant de cette position de la MRC de Rouville.  
**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

### **Résolution 13-05-9013**

#### **5.5 Branche 5 du cours d'eau Piché à Saint-Paul-d'Abbotsford, projet de déréglementation du cours d'eau**

**Considérant** que le Comité cours d'eau et voirie de la MRC des Maskoutains, dans le cadre de la gestion par cette dernière de travaux dans le cours d'eau Piché et ses branches, recommande la déréglementation de la Branche 5 de ce cours d'eau située le territoire de la Municipalité de Saint-Pie-de-Bagot dans la MRC des Maskoutains et de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford dans la MRC de Rouville;

**Considérant** que ce comité fonde sa recommandation sur le fait que la Branche 5 du cours d'eau Piché, de par ses caractéristiques physiques, répond davantage à la définition de fossé de voie publique qu'à la définition de cours d'eau selon l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**Considérant** que le Bureau des délégués des MRC des Maskoutains et de Rouville, avant de procéder à la déréglementation de la Branche 5 du cours d'eau Piché, requiert l'avis des municipalités visées étant donné que cette décision aura pour conséquence d'attribuer à cette branche le statut de fossé de voie publique sous la responsabilité de ces dernières;

**En conséquence**, il est proposé par M. Yanik Maheu, appuyé par M. Jacques Ladouceur et **résolu** de demander à la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford son avis sur le projet de déréglementation de la Branche 5 du cours d'eau Piché.  
**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## **6. Gestion des matières résiduelles :**

### **Résolution 13-05-9014**

#### **6.1 Programme « CHANGER D'AIR! »**

**Considérant** que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour mettre sur pied et gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec;

**Considérant** que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou remplaçant 5 000 vieux appareils de chauffage, lesquels sont en bonne partie responsable du smog hivernal et causent des problèmes de santé cardio-pulmonaire très coûteux à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

**Considérant** qu'en vertu du programme « CHANGEZ D'AIR! » il est prévu le versement au citoyen d'un montant pouvant atteindre 400 \$ pour les vieux poêles, 500 \$ pour les fournaies et 100 \$ pour le système d'évent;

**Considérant** que la correspondance du 9 avril 2013 de la Ville de Marieville est à l'effet de suggérer à la MRC de Rouville de s'inscrire à ce programme pour toutes les municipalités de son territoire;

**Considérant** qu'une telle participation de la MRC de Rouville au programme « CHANGEZ D'AIR! », impliquera une bonification du montant versé au citoyen correspondant à 100 \$ pour le retrait de chaque appareil de chauffage au bois ou son remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Ménard, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'informer l'AQLPA que la MRC de Rouville désire participer au programme « CHANGEZ D'AIR! » en accordant un montant de 100 \$ par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire;

il est également **résolu** d'autoriser une dépense suffisante aux fins de la participation de la MRC à ce programme incluant toute dépense visant à promouvoir auprès des citoyens de la MRC le programme.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## **Résolution 13-05-9015**

### **6.2 Projet d'usine de biométhanisation, mission en Europe de la SÉMECS**

**Considérant** que la Société d'économie mixte de l'est de la Couronne Sud (SÉMECS), dont la MRC de Rouville est membre actionnaire public avec les MRC de La Vallée-du-Richelieu et de Marguerite-D'Youville, procède actuellement à un appel de qualification pour la fourniture de technologies au futur centre de traitement de biométhanisation des matières résiduelles organiques de la SÉMECS;

**Considérant** que la SÉMECS prévoit effectuer, entre les 3 et 11 mai 2013, une mission en Europe afin de permettre au comité d'évaluation de compléter son analyse des candidatures soumises dans le cadre de l'appel de qualification et ce, par des visites d'usines de traitement des matières putrescibles qui permettront au comité de se familiariser avec les divers procédés technologiques et de recommander au conseil d'administration de la SÉMECS des choix éclairés pour la technologie à retenir;

**Considérant** que ce comité d'évaluation est formé de deux (2) représentants du partenaire privé et de trois (3) représentants du partenaire public, dont du coordonnateur à la gestion des matières résiduelles de la MRC de Rouville, M. Étienne Rousseau;

**Considérant** que la SÉMECS remboursera à la MRC de Rouville les frais encourus pour la participation de son représentant à la mission en Europe;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Ménard, appuyé par M. Jacques Ladouceur et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville autorise la participation de son coordonnateur à la gestion des matières résiduelles, M. Étienne Rousseau, à la mission en Europe organisée par la SÉMECS;

il est également **résolu** d'autoriser un crédit suffisant pour les frais de déplacement encourus par ce dernier dans le cadre de cette mission en Europe.

**Adoptée à la majorité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

Pour : 8 voix

Contre : 1 voix, M. Dean Thomson, maire de Saint-Paul-d'Abborsford

## **7. Sécurité incendie :**

### **7.1 Programme régional sur la prévention des incendies de la MRC de Rouville**

Après plusieurs échanges sur le projet de Programme régional sur la prévention des incendies de la MRC de Rouville, plus particulièrement en ce qui a trait aux exigences relatives à l'inspection des risques élevés et très élevés, le conseil convient de reporter l'étude de ce programme à la séance de travail du 15 mai afin d'en permettre un examen approfondi.

#### **Résolution 13-05-9016**

### **7.2 Logiciel Première Ligne, ajout d'unités d'évaluation**

**Considérant** que la MRC de Rouville a fait l'acquisition en 2012 du logiciel de gestion d'incendie Première Ligne sur la base du nombre d'unités d'évaluation apparaissant aux rôles 2010 et 2011 des huit (8) municipalités de la MRC, soit 11 000 unités;

**Considérant** que le nombre d'unités d'évaluation devant être pris en charge par le logiciel de gestion d'incendie Première Ligne est passé à 16 000 unités en 2013, selon les données des rôles d'évaluation pour cet exercice et en raison de l'intégration récente des données de la Ville de Saint-Césaire, et que cette augmentation nécessite une mise à jour de ce logiciel;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Ménard, appuyé par Mme Odette Ménard et **résolu** d'autoriser la mise à jour du logiciel de gestion d'incendie Première Ligne afin de tenir compte l'augmentation d'unités d'évaluation et, à ces fins, une dépense de 1 920 \$ avant taxes.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **Résolution 13-05-9017**

### **7.3 Adhésion à l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec**

Après considération de l'offre de renouvellement de l'adhésion à l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ), il est proposé par M. Dean Thomson, appuyé par M. Yanik Maheu et **résolu** de renouveler l'adhésion du coordonnateur en sécurité incendie, M. Etienne Chassé, à l'ATPIQ pour l'année 2013 et d'autoriser une dépense de 90,00 \$ pour la cotisation annuelle à cette association.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **Résolution 13-05-9018**

### **7.4 Inscription du coordonnateur en sécurité incendie au 48<sup>e</sup> Colloque annuel de l'ATPIQ**

Après considération de l'invitation de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ) à son 48<sup>e</sup> congrès annuel, il est proposé par M. Yanik Maheu, appuyé par Mme Odette Ménard et **résolu** d'autoriser la participation du coordonnateur en sécurité incendie, M. Etienne Chassé, au congrès de l'ATPIQ, qui se tiendra les 3 et 4 octobre 2013 à Sherbrooke, ainsi qu'une dépense suffisante pour ses frais d'inscription et de déplacement à ce congrès.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**



## Résolution 13-05-9019

### 7.5 Location de salle pour une formation sur le logiciel Première Ligne au personnel des services de sécurité incendie municipaux

**Considérant** qu'il est prévu que le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Rouville dispense une formation de vingt-quatre (24) heures aux utilisateurs de chaque municipalité du logiciel de gestion d'incendie Première Ligne et qu'à ces fins, il y a lieu de faire la location d'une salle équipée de postes informatiques pour environ vingt-cinq (25) personnes;

**Considérant** que des propositions pour la location d'une telle salle ont été demandées aux deux (2) écoles secondaires du territoire de la MRC et que l'École Mgr-Euclide-Théberge offre un meilleur prix;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Ladouceur, appuyé par M. Alain Ménard et **résolu** d'autoriser la location, auprès de l'École Mgr-Euclide-Théberge, d'une salle équipée de postes informatiques, pour une période de trois (3) jours, aux fins de la formation du personnel municipal sur le logiciel de gestion d'incendie Première Ligne ainsi qu'une dépense de 1 034,78 \$ pour le coût de cette location;

il est également **résolu** que ce coût soit facturé à part égale entre les huit (8) municipalités de la MRC, soit un montant de 123,72 \$ chacune (après remboursement de TPS).

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## 8. Développement économique :

### Résolution 13-05-9020

#### 8.1 Rapport annuel d'activités 2012 et Plan de travail actualisé 2013 du Pacte rural, dépôt pour adoption

**Considérant**, dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 signé entre le gouvernement du Québec et la MRC de Rouville le 15 février 2007, que la MRC doit annuellement produire un rapport d'activités et adopter un plan de travail actualisé, lesquels documents doivent être déposés auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, conformément aux dispositions du pacte;

**Considérant**, à ces fins, que la conseillère en développement rural du CLD au Cœur de la Montérégie, dans le cadre des engagements prévus à l'Entente de gestion administrative du Pacte rural 2007-2014 signée le 11 octobre 2007 entre le CLD et la MRC, a préparé et déposé au conseil de la MRC de Rouville, pour approbation, un rapport d'activités du Pacte rural 2007-2014 pour l'année 2012 et une version actualisée du Plan de travail 2007-2014 applicable à l'année 2013;

**Considérant**, après avoir pris connaissance de ce rapport d'activités et de ce plan de travail, que les membres du conseil s'en disent satisfaits;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Ladouceur, appuyé par Mme Odette Ménard et **résolu** d'approuver le rapport annuel d'activités du Pacte rural 2007-2014 intitulé « Pacte rural Rapport annuel d'activités du Pacte rural Rouville 2012 », d'adopter la version actualisée du Plan de travail 2007-2014 intitulée « Plan de travail 2007-2014 Pacte rural MRC de Rouville Version 2013 » et de transmettre ces deux documents au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ou à son représentant.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## 9. Piste cyclable :

### Résolution 13-05-9021

#### 9.1 Travaux d'aménagement cyclable sur le territoire de la Ville de Marieville, approbation des plans et devis et présentation des coûts du projet

**Considérant** que l'Entente relative à l'exploitation et l'aménagement du Parc régional linéaire de la MRC de Rouville dans l'emprise des rues de la Ville de Marieville, intervenue entre la MRC de Rouville et la Ville de Marieville le 24 avril 2013, spécifie que cette dernière doit présenter à la MRC, pour acceptation, les plans et devis des travaux d'aménagement cyclable sur son territoire, conformément au paragraphe 7<sup>o</sup> de l'article 4.2 de l'entente;

**Considérant** que cette entente est également à l'effet que la Ville de Marieville doit informer la MRC des prix soumissionnés pour les travaux d'aménagement cyclable sur son territoire, conformément au paragraphe 11<sup>o</sup> de l'article 4.2 de l'entente;

**Considérant** que les plans et devis des travaux d'aménagement cyclable sur le territoire de la Ville de Marieville sont conformes aux exigences de la MRC;

**Considérant** que la Ville de Marieville informe la MRC de Rouville que le prix de la plus basse soumission conforme aux plans et devis pour les travaux d'aménagement cyclable est de 239 581,67 \$ excluant les honoraires professionnels;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Ménard, appuyé par M. Dean Thomson et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville accepte les plans et devis fournis par la Ville de Marieville pour l'aménagement cyclable à être réalisé sur son territoire;

il est également **résolu** que le conseil prenne acte et se dise satisfait du coût de 239 581,67 \$ taxes incluses pour les travaux d'aménagement cyclable excluant les honoraires professionnels, lesquels coûts et honoraires seront à partager entre la MRC et la Ville de Marieville conformément aux termes de l'entente.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget**

### Résolution 13-05-9022

#### 9.2 Travaux de réparation temporaire du pont incendié de la Branche du Fort Georges à Marieville

**Considérant** qu'il a été procédé, conformément à la résolution numéro 13-04-8988 du 3 avril 2013, à une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite pour l'exécution des travaux de construction d'une passerelle temporaire sur la structure du pont incendié de la Branche du Fort Georges à Marieville;

**Considérant** qu'il a été procédé, le lundi 29 avril 2013, à l'ouverture des soumissions pour l'exécution de ces travaux et qu'après étude des trois (3) soumissions déposées, l'entreprise Constructions Daniel Ostiguy inc. est la plus basse soumission conforme au devis intitulé « *Cahier des charges et clauses techniques Construction et installation d'une passerelle sur le pont incendié du C.D. de la Branche du Fort Georges à Marieville* »;

**En conséquence**, il est proposé par M. Alain Ménard, appuyé par M. Guy Benjamin et **résolu** d'accepter la soumission de l'entreprise Constructions Daniel Ostiguy inc., datée du 27 avril 2013, pour l'exécution des travaux de construction d'une passerelle sur le pont incendié de la Branche du Fort Georges à Marieville au coût de 9 744,63 \$ et d'autoriser une dépense suffisante pour le prix de ce contrat.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget**

## Résolution 13-05-9023

### 9.3 Embauche de la préposée à l'accueil et de patrouilleurs pour la saison 2013

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à l'embauche du personnel saisonnier affecté au poste d'accueil ainsi qu'à la patrouille de la piste cyclable La Route des Champs pour la saison 2013;

**Considérant**, suite à la publication de l'offre d'emplois pour ces postes, que quatre (4) étudiants ayant travaillé les années précédentes pour le Parc régional linéaire ont manifesté leur intérêt à occuper quatre (4) des cinq (5) postes disponibles en 2013;

**Considérant** que ces étudiants ont démontré par le passé qu'ils possèdent les qualités et aptitudes nécessaires aux postes offerts et que leur embauche est recommandée par le responsable du Parc régional linéaire;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Ladouceur, appuyé par M. Dean Thomson et **résolu** :

- 1<sup>0</sup> de procéder à l'embauche de madame Claudie Fréchette, au salaire horaire recommandé par le responsable du Parc régional linéaire de la MRC, pour occuper à temps plein le poste de préposé à l'accueil de la piste cyclable La Route des Champs pour une période de seize (16) semaines débutant le 19 mai 2013, à raison de trente-cinq (35) heures de travail par semaine;
- 2<sup>0</sup> de procéder à l'embauche de Mme Maude St-Germain Lavoie, au salaire horaire recommandé par le responsable du Parc régional linéaire de la MRC, pour occuper, en tâche partagée, le poste de préposé à l'accueil de la piste cyclable et un poste de patrouilleur pour une période de quinze (15) semaines débutant le 24 mai 2013, à raison de trente-cinq (35) heures de travail par semaine;
- 3<sup>0</sup> de procéder à l'embauche de MM. James Gauthier et Gabriel Larose, au salaire horaire recommandé par le responsable du Parc régional linéaire de la MRC, pour occuper deux (2) postes de patrouilleur de la piste cyclable La Route des Champs en 2013 pour une période de treize (13) semaines débutant le 24 mai 2013, à raison de trente-cinq (35) heures de travail par semaine;

il est également **résolu** d'autoriser une dépense suffisante pour les salaires et avantages sociaux de ces employés saisonniers affectés à la piste cyclable La Route des Champs.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget**

## Résolution 13-05-9024

### 9.4 Travaux de marquage au sol, étude des soumissions

**Considérant** que des travaux de marquage au sol des sections asphaltées de la piste cyclable La Route des Champs sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des utilisateurs de la piste et que ces travaux sont prévus au budget 2013 de la MRC de Rouville;

**Considérant** que des soumissions pour l'exécution de ces travaux, dont le coût total est estimé à moins de 25 000 \$, ont été demandées à trois (3) entreprises spécialisées dans le lignage et le nettoyage de surfaces asphaltées;

**Considérant** que la plus basse soumission obtenue a été déposée par l'entreprise Lignes Maska inc. au prix de 4 615,96 \$ incluant les taxes;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Ladouceur, appuyé par M. Alain Brière et **résolu** d'accepter la soumission de l'entreprise Lignes Maska, datée du 23 avril 2013, pour l'exécution des travaux de marquage au sol des sections asphaltées de la piste cyclable La Route des Champs au prix de 4 615,96 \$ et d'autoriser une dépense suffisante pour le prix de ce contrat.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget**

## **10. Demandes d'appui :**

### **Résolution 13-05-9025**

#### **10.1 Programme d'aide financière aux MRC**

**Considérant** que le programme actuel d'aide financière aux municipalités régionales de comté (MRC) prend fin en 2013;

**Considérant** qu'aucune indication n'a encore été donnée concernant la reconduction de ce programme;

**Considérant** que les MRC sont les grandes responsables de la mise œuvre des orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de développement régional et qu'à cet effet, elles doivent pouvoir compter sur un soutien financier du gouvernement du Québec;

**En conséquence**, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Yanik Maheu et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Sylvain Gaudreault, de faire connaître le plus rapidement possible aux MRC du Québec sa position à l'égard du Programme d'aide financière aux MRC;

il est également **résolu** de transmettre cette résolution à madame Marie Bouillé, députée de la circonscription électorale d'Iberville, à monsieur Bertrand St-Arnaud, député de la circonscription électorale de Chambly et ministre de la Justice, ainsi qu'à monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

### **Résolution 13-05-9026**

#### **10.2 Loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013**

**Considérant** que, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire, en ayant en main les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

**Considérant** que la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance de l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

**Considérant** que le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

**Considérant** que la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

**Considérant** que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la Fédération québécoise des municipalités cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

**Considérant** que l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

**Considérant** que l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » et en précisant que, selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

**Considérant** que plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences, tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

**Considérant** que l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine, dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

**Considérant** que les associations municipales ont signé en 2004 un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

**Considérant** que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) déposait un mémoire en 2005 intitulé « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés », lequel plaide pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation tenant compte d'une large consultation des membres de la FQM et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

**Considérant** qu'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

**Considérant** que le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement sont favorables à l'adoption imminente d'une loi-cadre sur la décentralisation;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Ladouceur, appuyé par M. Yanik Maheu et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville demande au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013 et de confirmer dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

il est également **résolu** d'acheminer copie de la présente résolution à la première ministre, madame Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité et à la Fédération québécoise des municipalités.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## **11. Demande, invitation ou offre diverse :**

### **11.1 Tournoi de golf du Fonds Rouville de la Fondation Santé**

Le conseil prend connaissance de l'invitation de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville au Tournoi de golf du Fonds Rouville, qui aura lieu le 5 juin 2013 au Club de golf Domaine de Rouville à Saint-Jean-Baptiste sans, toutefois, donner suite à cette invitation.

## **12. Gestion financière, administrative et corporative :**

### **Résolution 13-05-9027**

#### **12.1 Rapport du vérificateur sur les états financiers et rapport financier consolidé pour l'exercice 2012, dépôt**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur externe, Raymond Chabot Grant Thornton, sur les états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2012, lesquels rapports sont déposés conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*.

### **Résolution 13-05-9028**

#### **12.2 Nomination du vérificateur pour l'exercice 2013**

Sur proposition de M. Yanik Maheu, appuyée par M. Jacques Ladouceur, il est **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville :

1<sup>o</sup> nomme, conformément à l'article 966 du *Code municipal du Québec*, la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., vérificateur externe pour l'exercice financier 2013, afin que celle-ci procède à l'audit et à la préparation du rapport financier 2013 pour des honoraires de 7 500 \$;

2<sup>o</sup> retienne également les services de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L pour la préparation du chiffré de consolidation et l'ajustement au rapport financier pour refléter les éléments de consolidation pour des honoraires de 3 100 \$;

3<sup>o</sup> autorise une dépense totale de 12 187,35 \$ incluant les taxes pour les honoraires professionnels de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L relatifs à ces mandats.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Parties 1, 2, 4 et 5 du budget**

### **Résolution 13-05-9029**

#### **12.3 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier**

Sur proposition de M. Jacques Ladouceur, appuyée par M. Dean Thomson, il est **résolu** que les comptes ainsi que les dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier soumis pour approbation à la présente séance, lesquels comptes et dépenses totalisent respectivement 357 828,48 \$ et 3 537,26 \$, soient ratifiés et approuvés et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer ces comptes.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1, 2, 4 et 5 du budget**

## 12.4 Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2013

Les documents intitulés « *État comparatif # 1, solde période v/s exercice précédent* » et « *État comparatif # 2, solde période v/s budget* » sont déposés au conseil, lesquels documents font respectivement la comparaison, d'une part, entre les revenus et les dépenses effectués au 31 mars 2013 et les revenus et les dépenses effectués au 31 mars 2012 et, d'autre part, les revenus et dépenses effectués au 31 mars 2013 avec les montants prévus au budget 2013 pour une période de trois (3) mois, lesquels états sont déposés conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

## Résolution 13-05-9030

### 12.5 Financement des travaux d'aménagement cyclable du Parc régional linéaire sur le territoire de la Ville de Marieville

**Considérant**, selon les termes de l'*Entente relative à l'exploitation et l'aménagement du Parc régional linéaire de la MRC de Rouville dans l'emprise des rues de la Ville de Marieville* intervenue entre la MRC de Rouville et la Ville de Marieville le 24 avril 2013, que la MRC s'engage à assumer sa part des coûts de réalisation du projet d'aménagement du Parc régional linéaire de la MRC de Rouville dans l'emprise des rues de la Ville de Marieville pour un montant maximum de 281 648,22 \$;

**Considérant** que cette dépense d'immobilisations a été prévue à la Partie 5 du budget 2013 de la MRC visant six (6) des huit (8) municipalités de son territoire, pour laquelle dépense un financement permanent a été prévu à cette même partie du budget;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 960 du *Code municipal du Québec*, les municipalités régionales de comté (MRC) peuvent employer les deniers du fonds général à toutes fins qui sont du ressort du conseil au profit d'une partie seulement des municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

**Considérant** que le surplus accumulé disponible au fonds général de la MRC de Rouville, soit la Partie 1 du budget 2013 visant l'ensemble des municipalités de la MRC, permet le prêt aux municipalités de la Partie 5 du budget des deniers nécessaires au financement des coûts de réalisation du projet d'aménagement du Parc régional linéaire de la MRC de Rouville dans l'emprise des rues de la Ville de Marieville;

**Considérant** qu'aux fins du remboursement du fonds général, l'emploi de ces deniers doit être autorisé par un règlement du conseil adopté conformément aux articles 960.0.5 à 960.0.7 du *Code municipal du Québec*;

**En conséquence**, il est proposé par M. Yanick Maheu, appuyé par M. Jacques Ladouceur et **résolu** de donner son accord à l'utilisation des deniers du fonds général (Partie 1 du budget) aux fins d'un prêt aux municipalités de la Partie 5 du budget pour le financement des coûts de réalisation du projet d'aménagement du Parc régional linéaire de la MRC de Rouville dans l'emprise des rues de la Ville de Marieville;

il est également **résolu** de demander au directeur général de voir à la préparation d'un projet de règlement autorisant une telle utilisation des deniers du fonds général et d'y prévoir son remboursement selon un terme de cinq (5) ans au taux d'intérêt annuel de 3 %.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Parties 1 et 5 du budget**

## Résolution 13-05-9031

### 12.6 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles

Après considération de l'offre de renouvellement de l'adhésion à l'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles (AOMGMR), il est proposé par M. Jacques Ladouceur, appuyé par M. Yanik Maheu et **résolu** d'autoriser l'adhésion de la MRC de Rouville à l'AOMGMR pour l'année 2013 ainsi qu'une dépense de 313 \$ pour la cotisation annuelle à cette association.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

### 13. Période de questions no 2 réservée au public

Aucune question.

### 14. Autres sujets d'intérêt pour la MRC de Rouville :

Aucun sujet.

### 15. Correspondances

Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux maires aux fins de la présente séance ne font l'objet d'aucune délibération.

## Résolution 13-05-9032

### 16. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yanik Maheu, appuyé par M. Jacques Ladouceur **résolu** de lever la séance à 21 h.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

---

le préfet

---

le secrétaire-trésorier

### Certificat de crédits

Je soussigné, Rosaire Marcil, secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2013 pour les dépenses décrites dans les résolutions numéros 13-05-9006, 13-05-9009, 13-05-9014, 13-05-9015, 13-05-9016, 13-05-9017, 13-05-9018, 13-05-9019, 13-05-9022, 13-05-9023, 13-05-9024, 13-05-9028, 13-05-9029 et 13-05-9031 de la présente séance du conseil de la MRC de Rouville.

---

le secrétaire-trésorier